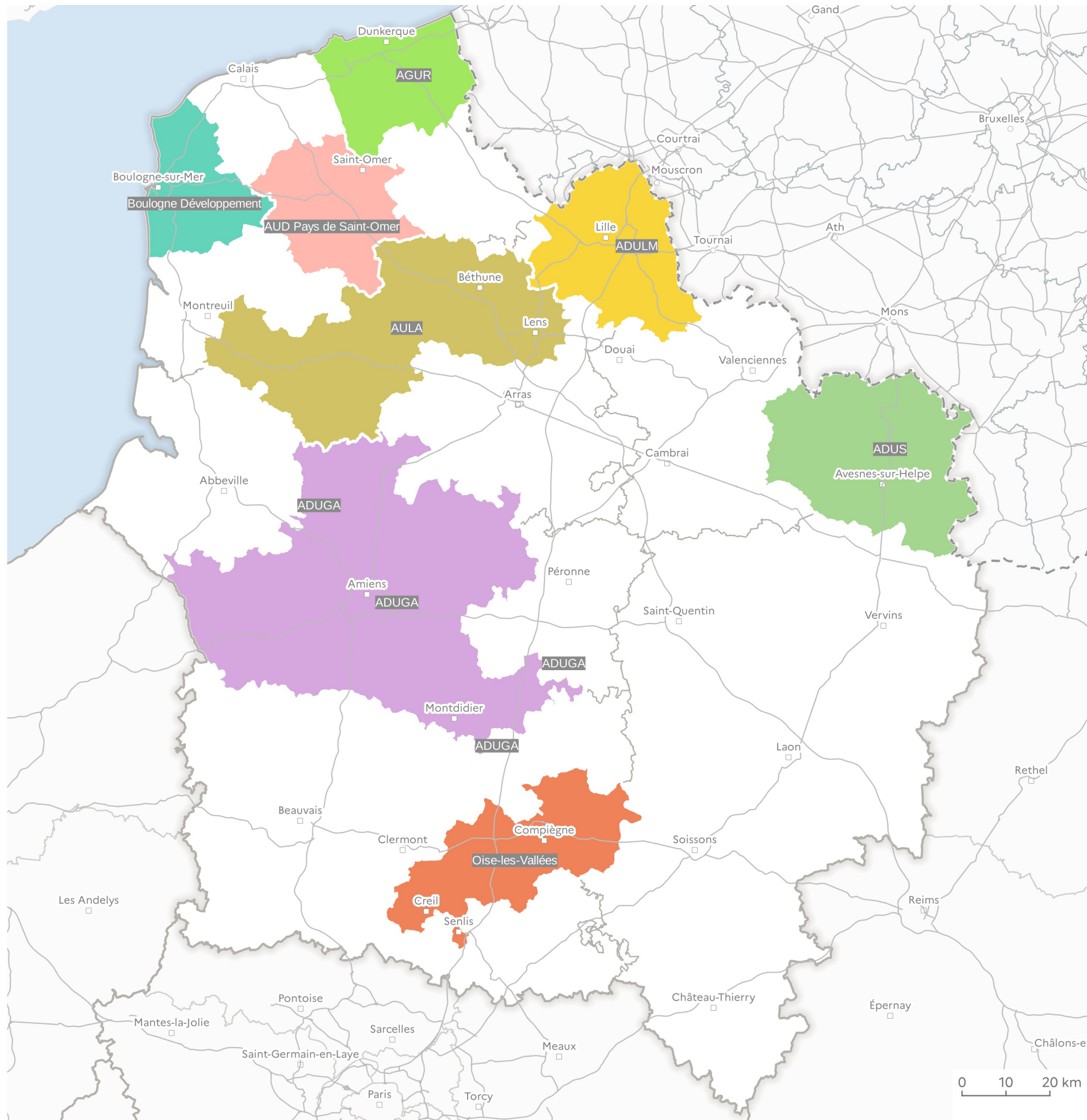


LES AGENCES D'URBANISME



Il y a 8 agences d'urbanisme en Hauts-de-France.

Les agences d'urbanisme sont des organismes parapublics, dotés de la personnalité morale, financés conjointement par des collectivités locales et l'Etat, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

Elles viennent en appui technique des collectivités territoriales. Elles mettent à disposition des moyens d'observation et d'évaluation et proposent des réflexions stratégiques et opérationnelles et contribuent ainsi au processus décisionnel des élus.

Les agences sont nées avec la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 dite « Loi Pisani » en période d'expansion urbaine des « trente glorieuses ». Créées sur la base du volontariat et sous statut associatif, elles sont essentiellement apparues dans les grandes agglomérations françaises.

Leurs objectifs principaux :

- créer les conditions d'une gouvernance partagée entre l'État, la ville centre et les autres communes sur les politiques urbaines.
- accompagner le développement des agglomérations françaises par la mise en place d'observatoires, le lancement de réflexions prospectives et pluridisciplinaires à différentes échelles ainsi que la fabrication de documents d'urbanisme : SCoT, PLU.

- Limite régionale
- Limite départementale
- - Frontière nationale
- Réseau routier principal

Agences d'urbanisme

- Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
- Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
- Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois
- Agence d'urbanisme de Dunkerque
- Agence d'urbanisme de l'Artois
- Agence d'urbanisme et de développement Pays de Saint-Omer
- Boulogne Développement
- Oise-les-Vallées

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources : DREAL
Fonds de plan :
© IGN ADMIN EXPRESS ®
© IGN ROUTE 500 ®
Réf. : 22-099-L (30/03/2023)